

---

## FICHE D'IDENTIFICATION

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Classe / Niveau : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail (optionnel) : \_\_\_\_\_

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_



4770, rue La Fontaine  
Montréal (Québec) H1V 1R3  
Téléphone : 514 596-5080

• [stclement@cssdm.gouv.qc.ca](mailto:stclement@cssdm.gouv.qc.ca)

Bonjour cher élève, chère élève,

Une nouvelle année scolaire commence! Pour certains, c'est une grande première, et pour d'autres, la dernière année avant un nouveau chapitre. Peu importe où tu en es, toute l'équipe de St-Clément est très heureuse de t'accueillir pour l'année 2025-2026!

L'agenda que tu as entre les mains est un outil important. Il va t'aider à t'organiser, à noter les choses importantes et à ne rien oublier. Il servira aussi à communiquer avec tes parents si c'est nécessaire. Garde-le toujours dans ton sac et prends-en soin!

Cette année, nous allons continuer d'apprendre plein de choses ensemble. En plus de la lecture, des maths et des matières comme l'anglais, les arts ou l'éducation physique, nous allons mettre un accent spécial sur l'écriture. Tu pourras améliorer cette compétence en t'amusant et en participant à différentes activités.

Tout au long de l'année, nous serons là pour t'aider, t'encourager et te guider. Nous comptons sur toi pour faire de ton mieux, être présent, arriver à l'heure, et surtout, ne pas lâcher, même quand c'est plus difficile.

Bonne année scolaire!

**Nous te souhaitons,  
Cher élève, chère élève,  
une bonne année scolaire  
2025-2026!**

L'équipe de l'école St-Clément



# Le code de vie de l'école Saint-Clément

## des règles à l'image de nos valeurs

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, tu as la responsabilité de respecter le code de vie de l'école comme tous les élèves de l'école. Il te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un citoyen responsable.

Le code de vie s'applique à tout moment à l'école et lors des activités parascolaires et des sorties éducatives. Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Les adultes s'engagent à être tes modèles en lien avec les valeurs proposées. Nous comptons sur ta collaboration et celle de tes parents afin de te supporter dans l'application des valeurs de notre code de vie.

### Persévérance

★ Je suis actif dans mes apprentissages.

Comportements attendus :

- J'arrive à l'heure.
- Je fais ce qui est demandé.
- J'essaie et j'apprends de mes erreurs.
- Devant une difficulté, j'utilise mes outils et les ressources à ma disposition afin de compléter mes travaux (ex : récupération, intervenants)

Ainsi...  
Je me donne  
toutes les chances  
d'apprendre et de  
réussir.

### Estime de soi

★ J'apprends à me percevoir de manière positive.

Comportements attendus :

- Je suis fier de mes réussites.
- J'apprends à connaître mes forces et je les utilise.
- Je prends soin de moi (hygiène, alimentation, sport, sommeil, etc.).
- Je porte des vêtements appropriés.

Ainsi...  
Je contribue à mon  
propre sentiment de  
bien-être.

### Sens des responsabilités

★ J'adopte un comportement sécuritaire et responsable pour moi et les autres.

Comportements attendus :

- J'écoute avec respect les consignes de tous les adultes.
- Je me déplace calmement.
- Au son de la cloche, je prends mon rang et je me prépare à entrer dans l'école calmement.

Ainsi...  
J'apprends à vivre  
en groupe.

### Bienveillance

★ Par mon attitude et mon langage, je suis respectueux des élèves et des adultes.

Comportements attendus :

- Je suis poli et courtois avec les autres.
- Je règle mes conflits en utilisant les étapes du message clair.
- Je respecte la différence.

Ainsi...  
Je contribue à un climat  
de vie agréable et  
respectueux où tout le  
monde a sa place.

### Respect de la nature

★ Je prends soin de mon environnement et du matériel.

- Je garde en bon état ce qui m'est confié : le matériel, les lieux et le mobilier.
- J'adopte des comportements écoresponsables : recyclage, compostage, réutilisation et récupération.

Ainsi...  
Je fais en sorte que  
mes gestes aient un  
impact positif sur mon  
environnement.

À l'école Saint-Clément, la violence et l'intimidation c'est TOLÉRANCE ZÉRO, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation, et ce, envers tous les élèves, les parents et le personnel de l'école. La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

<p><b>INTIMIDATION</b></p> <p>« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non <b>à caractère répétitif</b>, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)</p>	<p><b>VIOLENCE</b></p> <p>« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. » (L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)</p>
---	---

### BANQUE DE MESURES, DE SOUTIEN ET DE CONSÉQUENCES

<p>L'application des mesures de soutien et disciplinaires s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. <b>Ainsi, la direction se donne un droit de réserve de passer à une étape supérieure selon la gravité ou l'urgence de la situation.</b></p>	
Mesures de soutien	Conséquences éducatives
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avertissement (verbal ou écrit) ;</li> <li>• Soutien au développement des habiletés sociales ;</li> <li>• Modélisation des comportements attendus ;</li> <li>• Rappel de la règle avant la tenue d'une activité ;</li> <li>• Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève ;</li> <li>• Rencontres individuelles ;</li> <li>• Communication régulière entre l'école et la maison ;</li> <li>• Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice ;</li> <li>• Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements ;</li> <li>• Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école) ;</li> <li>• Référence aux professionnels concernés ;</li> <li>• Activités de renforcement ;</li> <li>• Récréations accompagnées ;</li> <li>• Mise en place d'un plan d'intervention ;</li> <li>• Mise en place d'un protocole d'intervention ;</li> <li>• Référence à des services externes (organismes communautaires, CLSC, Répit-Conseil, etc.) ;</li> <li>• Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion écrite ou illustration de la situation ;</li> <li>• Retrait de privilège ;</li> <li>• Période de réflexion éducative ;</li> <li>• Reprise du temps perdu ;</li> <li>• Excuses verbales ou écrites ;</li> <li>• Geste réparateur (doit demander du temps, des efforts et doit être en lien avec le geste posé) ;</li> <li>• Remboursement ou remplacement du matériel ;</li> <li>• Travaux communautaires ;</li> <li>• Déplacement limité ou supervisé ;</li> <li>• Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal ;</li> <li>• Contrat particulier ;</li> <li>• Retrait de classe ;</li> <li>• Travail de recherche en lien avec le comportement attendu ;</li> <li>• Suspension interne ;</li> <li>• Suspension externe ;</li> <li>• Implication du SPVM ;</li> <li>• Etc.</li> </ul>

**J'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à le suivre.**

**Signature de l'élève :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

**Signature du parent :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

**Signature du titulaire :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

# POLITIQUE DES ABSENCES ET DES RETARDS

## Règlement sur les retards et l'assiduité à l'école

### Importance de la présence et de la ponctualité

La présence régulière et la ponctualité à l'école sont essentielles pour assurer une progression harmonieuse et réussie des apprentissages. Être à l'heure permet à chaque élève de bénéficier pleinement de toutes les activités pédagogiques, de respecter le fonctionnement de la classe, et de développer un sens des responsabilités qui lui sera utile tout au long de sa vie.

### Gestion des retards et des absences

Pour favoriser une bonne discipline et un climat propice à l'apprentissage, les retards et absences non justifiés feront l'objet d'un suivi progressif, selon la gradation suivante :

1. **Note dans l'agenda par l'enseignante**

Lorsqu'un retard ou une absence non justifiée survient, l'enseignante inscrit une note dans l'agenda de l'élève pour informer les parents.

2. **Rencontre avec la TES et appel aux parents**

Si les retards ou absences persistent, une rencontre est organisée avec la TES afin de comprendre la situation. Un appel téléphonique est également effectué pour alerter les parents et rechercher une solution commune.

3. **Lettre officielle de la direction**

En cas de récurrence malgré les interventions précédentes, la direction envoie une lettre officielle aux parents pour rappeler l'importance du respect des horaires et de l'assiduité, et informer des conséquences éventuelles.

4. **Rencontre avec les parents et la direction**

Si les difficultés perdurent, une rencontre formelle est convoquée entre les parents, la direction, et, si nécessaire, l'équipe éducative, afin d'établir un plan d'action visant à améliorer la situation.

## 1 ABSENCE, RETARD, DÉPART HÂTIF

- ◆ Si votre enfant fait de la fièvre, vomit ou a la diarrhée, il doit demeurer à la maison.
- ◆ Il est important de **téléphoner au 514 596-5080, poste 5813** pour informer l'école de l'absence de votre enfant (raison et durée). Une boîte vocale vous permet de laisser un message en tout temps. Si votre enfant est inscrit au **service de garde**, il faut également l'aviser au 514 596-5161.
- ◆ En cas de retard, l'élève **devra entrer par la porte principale** et se procurer un billet de retard au secrétariat.
- ◆ Si pour une raison exceptionnelle, l'enfant doit quitter l'école avant l'heure prévue, veuillez l'inscrire dans l'agenda ou aviser l'école. Vous pourrez l'attendre au secrétariat, entrée rue La Fontaine.
- ◆ Les parents qui arrivent en retard pour venir chercher les enfants à la fin des classes le midi ou l'après-midi devront donc aller chercher leur enfant au service de garde et **devront assumer les frais encourus pour la garde de leur enfant selon le tarif en vigueur pour cette période.**

## 2 CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

- ◆ Si vous changez d'adresse, de numéro de téléphone ou de courriel, aviser **le secrétariat de l'école** dans les plus brefs délais ([stclement@csgdm.qc.ca](mailto:stclement@csgdm.qc.ca))

## 3 COLLATION

- ◆ Du lait et des collations sont fournis par l'école tous les jours dès le mois d'octobre jusqu'au début de juin.
- ◆ Les sucreries, les gommes et les bonbons ne sont pas autorisés à l'école à moins d'une activité spéciale déterminée par les enseignants ou le service de garde.
- ◆ Les fruits, les légumes, les fromages et les produits céréaliers sont des collations idéales et fortement recommandées.

## 4- COUR D'ÉCOLE

- ◆ **La cour est à l'usage exclusif de l'école et du service de garde pour toute la durée de leurs activités, soit de 7h à 18h.**
- ◆ La surveillance est assumée dès 7 h 50 le matin et dès 12 h 52 (pour le primaire) l'après-midi. Avant ces heures, il n'y a pas de surveillance, alors, l'école n'est pas responsable s'il arrivait quelque chose.
- ◆ Lorsque l'élève est sous la surveillance de l'école, il ne peut **en aucun temps quitter la cour sans autorisation.**

- ◆ Aucun élève ne doit demeurer dans les sorties, dans les escaliers, dans ou près de la rampe d'accès.
- ◆ Les balles de neige et les jambettes sont interdites.
- ◆ Tous les jeux jugés violents ou à risque de blessures seront interdits.
- ◆ La bicyclette, les patins à roues alignées, la planche à roulettes ou la trottinette ne sont pas acceptés dans la cour d'école. Il y a un support à vélo rue Leclaire.
- ◆ De plus, la présence d'animaux dans la cour et près des sorties de l'école ne sera pas tolérée.

## 6 ENTRÉE, DÉPLACEMENT ET SORTIE

- ◆ L'entrée ou la sortie des élèves se fait par les portes latérales (rue Théodore ou rue Leclaire) et les élèves doivent traverser au passage piéton à l'aide du brigadier.
- ◆ À leur arrivée, les élèves doivent se rendre dans la cour de leur niveau. Ils ne peuvent rester sur les trottoirs sans surveillance ou aux abords de l'école (flânerie). Les parents qui accompagnent leur enfant doivent attendre à l'extérieur de la cour, sur le trottoir et doivent faire preuve de courtoisie entre eux et envers le personnel de l'école.
- ◆ Au signal de l'entrée, les jeux et les courses cessent et tous les élèves viennent prendre le rang. Les déplacements à l'intérieur de l'école se font calmement et en silence pendant les périodes d'enseignement.
- ◆ À la fin des classes, les élèves doivent entrer à la maison sans traîner, pas d'attroupement aux abords de l'école. Les élèves qui attendent une fratrie doivent le faire à l'intérieur de la cour d'école.
- ◆ Les parents qui viennent chercher leur enfant doivent attendre à l'extérieur de la cour, sur le trottoir.
- ◆ **Les parents qui accompagnent leur enfant en automobile doivent respecter la signalisation routière aux abords de l'école : vitesse et interdiction de stationner. Il est interdit d'arrêter son véhicule dans la rue pour faire descendre votre enfant.**

## 7 FERMETURE DE L'ÉCOLE EN CAS D'URGENCE

En cas de verglas, tempête de neige ou autres événements météorologiques, vous pouvez consulter le site de la CSSDM pour savoir si les écoles sont ouvertes ou fermées. ([Page d'accueil - Centre de services scolaire de Montréal \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca))

## 8 HORAIRE DE L'ÉCOLE

### Primaire et classes TSA

#### AVANT-MIDI

Surveillance sur la cour et entrée des élèves TSA	7h50
Entrée des élèves	7h55
Fin des classes	11h37

#### APRÈS-MIDI

Surveillance sur la cour	12h52
Entrée des élèves	12h57
Sortie des élèves TSA	15h05
Fin des classes	15h15

### Préscolaire 4 ans, 5 ans

#### AVANT-MIDI

Entrée des élèves	8h49
enseignement	8h58 à 11h25
Fin des classes	11h25

#### APRÈS-MIDI

Entrée des élèves	12h45
enseignement	12h50 à 15h05
Fin des classes	15h05

## 9 MATÉRIEL

- ◆ Le coût des livres perdus ou endommagés sera aux frais des parents.
- ◆ Les coûts engendrés par des dommages causés volontairement ou non par un élève, seront facturés aux parents et payables sur réception de la facture.
- ◆ Les jeux, les jouets personnels (toutous, cartes, cartes de collection, etc.) ne sont pas autorisés à l'école à moins d'une activité spéciale déterminée par les enseignants ou le service de garde.
- ◆ Tous les appareils audio électroniques (jeux électroniques, téléphone cellulaire, ipad ou autres) sont interdits en classe et dans l'école, à l'exception d'une permission spéciale donnée par l'enseignant.e ou l'éducatrice. Dans le cas contraire, ces articles seront confisqués et remis aux parents.
- ◆ **L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés.**

## 10 SERVICE DE GARDE ET SERVICE DE DINER

*Pour toutes les informations, nous vous invitons à consulter la réglementation sur le site web de l'école.*

- ◆ Le service de garde est offert à tous les élèves inscrits de l'école de 7 h à 18 h tous les jours de classe et également lors des journées pédagogiques.
- ◆ Le service de dîner est sous la responsabilité du service de garde.
- ◆ **Pour fréquenter l'un de ces services, l'élève doit y être inscrit obligatoirement.** Les parents doivent compléter et signer les formulaires nécessaires. **Il y a des frais pour ces services et ils doivent être acquittés avant la fin de chaque mois.** Les retards de paiements peuvent entraîner le retrait de l'enfant du service de garde ou de dîner.
- ◆ La direction se réserve le droit de refuser l'accès au service de garde (et au service de dîner) à tout enfant qui n'observe pas les règlements ou pour qui le parent ne paie pas les frais.
- ◆ Les parents qui viennent chercher leur(s) enfant(s) au service de garde doivent passer par la porte du service de garde (rue Leclair), sonner et s'annoncer à l'interphone et cela même si la porte est ouverte. C'est une question de sécurité.
- ◆ Si votre enfant est à l'école mais qu'il sera absent du SDG ou service de dîner cette journée-là, il est important d'informer l'enseignant.e ET le SDG.

## 11 TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue vestimentaire et une apparence convenable pour un milieu d'éducation est de rigueur.

- ◆ Les élèves doivent porter des vêtements appropriés aux conditions climatiques et aux activités scolaires.
- ◆ Le port de chaussures est obligatoire en tout temps. Il est obligatoire de porter des souliers attachés à la cheville.
- ◆ La casquette ou le chapeau reste à l'intérieur de la case de l'élève pendant les heures de cours.

## 12 Utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels : Interdiction totale dans l'établissement

L'utilisation des téléphones cellulaires, des écouteurs et de tout autre appareil mobile personnel est interdite du début à la fin de la journée de classe, y compris durant les pauses et l'heure du dîner. Cette interdiction s'applique à l'ensemble du terrain de l'établissement, sauf exception pour des raisons pédagogiques ou de santé, ou pour des besoins particuliers.

L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables. »

## 13 TRAITEMENT DES PLAINTES ET DES DIFFÉRENDS EN 4 ÉTAPES

Visitez l'onglet des parents-élèves en cliquant sur le site de la CSSDM :

<https://www.cssdm.gouv.qc.ca/plaintes/>